

11. La Situation en Guinée-Bissau

Vue d'ensemble

En 2008 et 2009, le Conseil de sécurité a tenu 11 séances concernant la Situation en Guinée-Bissau, et a adopté une résolution et quatre déclarations du Président. Le Conseil a porté son attention sur l'évolution de la situation concernant la consolidation de la paix, la réforme du secteur de la sécurité, la criminalité organisée et le trafic de drogues, l'assassinat du Président de la Guinée-Bissau et celui du chef d'état-major des armées ainsi que la tenue d'élections législatives et présidentielles. Le Conseil a entendu régulièrement des exposés du Représentant du Secrétaire général en Guinée-Bissau et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS), de la Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, et du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Le Conseil a prorogé de six mois le mandat du BANUGBIS¹²² et a prié le Secrétaire général de créer, pour une période initiale de 12 mois, un Bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau (BINUGBIS) qui lui succéderait.

Du 26 mars 2008 au 5 novembre 2009 : activités de consolidation de la paix

Le 26 mars 2008, le Conseil a entendu un exposé du Représentant du Secrétaire général, qui a présenté le rapport du Secrétaire général¹²³. Il a mis l'accent, entre autres, sur le fait que le premier trimestre 2008 avait vu une forte activité, qui illustre les progrès tangibles accomplis par le Gouvernement pour ce qui était de faire participer la communauté internationale. En particulier, l'arrivée de missions de la Commission de consolidation de la paix et d'équipes d'assistance technique en provenance de l'Union européenne, notamment en liaison avec la réforme du secteur de la sécurité, suscitait parmi la population l'espoir de dividendes tangibles de la paix¹²⁴. La Présidente de la

formation Guinée-Bissau de la Commission a rendu compte au Conseil de l'engagement de la Commission en Guinée-Bissau et a expliqué que le but des travaux de cette configuration était de déterminer, en relation étroite avec les autorités du pays, les principaux problèmes et les grandes priorités de la consolidation de la paix ainsi que de mettre en place un cadre stratégique pour traiter les questions primordiales. Elle a précisé que les tâches à accomplir en Guinée-Bissau étaient celles définies par le Conseil, à savoir le renforcement des capacités gouvernementales, la réforme du secteur public et du secteur de la sécurité, l'amélioration de la primauté du droit et l'appui au processus électoral¹²⁵.

Le représentant de la Guinée-Bissau, notant que des progrès substantiels avaient été faits pour renforcer la démocratie, a souligné que son pays avait besoin de la communauté internationale pour l'aider à procéder aux réformes, telles la réforme du secteur de la sécurité ou celle de l'administration publique, et pour concrétiser son approche des droits de l'homme¹²⁶.

Le 15 octobre 2008, dans une déclaration du Président, le Conseil a noté avec satisfaction l'adoption du Cadre stratégique de consolidation de la paix par la Commission de consolidation de la paix siégeant en formation le 1^{er} octobre 2008 et a souligné qu'il importait de mettre en œuvre efficacement et dans les meilleurs délais les projets à impact rapide; il a appelé de ses vœux la mise en place du mécanisme de contrôle et de suivi du Cadre stratégique¹²⁷.

Dans l'exposé qu'elle a fait au Conseil le 23 juin 2009, la Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a souligné qu'il était crucial d'atténuer les graves problèmes socioéconomiques de la Guinée-Bissau et d'assurer l'adoption d'une stratégie à long terme pour son développement. Elle a demandé que la communauté internationale adopte une approche intégrée de la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, car les éléments politiques et économiques de l'équation se renforçaient mutuellement, et a déclaré que l'instabilité politique dans le pays avait montré que la formation

¹²² Résolution 1876 (2009). Pour plus d'informations, voir partie X, sect. II, concernant le mandat du BANUGBIS.

¹²³ S/2008/181.

¹²⁴ S/PV.5860, p. 2-4.

¹²⁵ Ibid., p. 5-6.

¹²⁶ Ibid., p. 7-8.

¹²⁷ S/PRST/2008/37. Pour plus d'informations sur le débat concernant le Cadre stratégique, voir S/PV.5988.

Guinée-Bissau devait redoubler d'efforts. Par ailleurs, une table ronde sur la réforme du secteur de la sécurité, tenue au Cap-Vert le 20 avril 2009, avait eu pour résultat d'insister sur la nécessité de créer une caisse des pensions pour les membres de l'armée. Pour que la consolidation de la paix en Guinée-Bissau soit couronnée de succès, a-t-elle ajouté, il fallait une présence des Nations Unies plus forte et plus cohérente sur le terrain¹²⁸.

Dans l'exposé qu'elle a fait au Conseil le 5 novembre 2009, la Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a souligné à nouveau la nécessité de faire progresser la création du fonds de pension et les autres éléments de la réforme du secteur de la sécurité. En outre, la Guinée-Bissau avait besoin d'aide pour renforcer les capacités des institutions de l'État, pour bâtir un État qui fonctionne et soit capable de répondre aux besoins sociaux fondamentaux, de garantir la sécurité et de promouvoir les droits de l'homme. Enfin, elle a réaffirmé qu'il importait de prolonger et de renforcer la présence de l'ONU sur le terrain¹²⁹.

**Du 25 juin 2008 au 5 novembre 2009 :
menace du trafic de stupéfiants**

Le 25 juin 2008, le Conseil a entendu un exposé du Directeur exécutif de l'ONUSD sur la Situation en Guinée-Bissau; celui-ci a fait observer que le sujet à l'ordre du jour n'était pas seulement un grave problème de stupéfiants dans un pays, mais également la menace aiguë que représentait la criminalité transnationale organisée pour la sécurité régionale en Afrique de l'Ouest¹³⁰.

Le représentant de la Guinée-Bissau a souligné que la Guinée-Bissau, en tant que petit pays, était le maillon faible dans la chaîne sous-régionale de lutte contre le trafic des stupéfiants et qu'il fallait combattre rapidement ce fléau, avec des moyens efficaces, pour que la drogue ne puisse constituer un frein au développement socioéconomique de son pays¹³¹.

Le 7 octobre 2008, dans son exposé au Conseil, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a constaté l'insuffisance des efforts internationaux actuellement déployés pour renforcer les capacités

nationales de lutte contre les trafiquants de drogues qui représentaient une grave menace pour la Guinée-Bissau et pour ses voisins. Il a souligné que dans son rapport¹³², le Secrétaire général avait recommandé au Conseil d'envisager de créer un groupe d'experts pour étudier le problème¹³³.

Des orateurs ont réaffirmé leur engagement à l'appui des efforts de consolidation de la paix en Guinée-Bissau, compte tenu notamment des tensions politiques et sécuritaires et de la montée du trafic des stupéfiants. Tout en partageant leur préoccupation quant au problème de la drogue, les membres du Conseil étaient divisés sur l'idée de créer un groupe d'experts qui serait chargé d'identifier toutes les personnes impliquées dans le trafic de drogues et la criminalité organisée en Guinée-Bissau et d'enquêter sur leurs activités.

Le 15 octobre 2008, dans une déclaration du Président, le Conseil a déclaré qu'il demeurerait gravement préoccupé par la montée du trafic de drogues et a demandé à la communauté internationale de coopérer, en particulier en assurant un appui pour renforcer les capacités des autorités nationales responsables de l'application des lois et de la justice¹³⁴.

Le 9 avril 2009, dans une déclaration du Président, le Conseil s'est déclaré gravement préoccupé par l'intensification du trafic de drogues et de la criminalité transnationale organisée en Guinée-Bissau et dans la sous-région. Il a salué l'action que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUSD), le Département des affaires politiques, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Département des opérations de maintien de la paix et INTERPOL menaient conjointement pour aider à mettre en œuvre le plan d'action de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) contre le trafic de drogues et a engagé la communauté internationale à continuer d'appuyer la mise en œuvre de ce plan et du plan opérationnel de lutte contre les stupéfiants de la Guinée-Bissau¹³⁵.

Le 5 novembre 2009, le Conseil a fait une déclaration par le biais de son Président, dans laquelle il a, entre autres, demandé instamment au

¹²⁸ S/PV.6149, p. 4-5.

¹²⁹ S/PV.6212, p. 7-8.

¹³⁰ S/PV.5925, p. 7-8.

¹³¹ Ibid., p. 11-12.

¹³² S/2008/628.

¹³³ S/PV.5988, p. 2-5.

¹³⁴ S/PRST/2008/37.

¹³⁵ S/PRST/2009/6.

Gouvernement bissau-guinéen de prendre les mesures nécessaires contre le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest¹³⁶.

**Du 3 mars au 5 novembre 2009 : assassinats
du Président et du chef d'état-major des armées**

Le 3 mars 2009, dans une déclaration du Président, le Conseil de sécurité a condamné dans les termes les plus énergiques l'assassinat du Président de la Guinée-Bissau, João Bernardo Vieira, et celui du chef d'état-major des armées, Tagme Na Waie, commis les 1^{er} et 2 mars 2009. Il a demandé au Gouvernement de la Guinée-Bissau de traduire en justice les responsables de ces actes de violence et a demandé au Gouvernement, aux dirigeants politiques, aux forces armées et à la population de la Guinée-Bissau de rester calmes, de faire montre de retenue, de préserver la stabilité du pays et l'ordre constitutionnel, et de respecter l'état de droit et la démocratie. Il a prié instamment toutes les parties de régler tous différends par des moyens politiques et pacifiques dans le cadre des institutions démocratiques du pays, et s'est opposé à toute tentative de changement de gouvernement par des moyens anticonstitutionnels¹³⁷.

Le 8 avril 2009, le Représentant spécial du Secrétaire général a présenté le rapport du Secrétaire général¹³⁸ et a fait savoir que la commission d'enquête sur le double assassinat avait commencé ses travaux¹³⁹. Il a déclaré que le Procureur général s'était inquiété du manque d'appui matériel et technique et qu'il avait exprimé sa préoccupation concernant la situation d'insécurité des membres de la Commission et des témoins face aux menaces et à l'intimidation ainsi que le manque de coopération des militaires en ce qui concernait l'échange d'informations sur l'enquête militaire. Le Représentant spécial a indiqué qu'une enquête parallèle avait été mise en place par les militaires pour faire la lumière sur l'assassinat du général Tagme Na Waie et que la commission militaire avait placé en garde à vue un certain nombre de militaires et de civils¹⁴⁰.

La Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a souligné que les assassinats et les derniers événements, dont des actes de violence et d'intimidation visant des personnalités bien connues de la Guinée-Bissau, comme le Président de la Cour des comptes et l'avocat d'un ancien chef d'état-major de la marine, rappelaient que la Situation en Guinée-Bissau restait fragile et que la communauté internationale devait fournir un appui politique et financier à ce pays¹⁴¹.

Dans une déclaration du Président datée du 5 novembre 2009, le Conseil a demandé au Gouvernement bissau-guinéen d'accélérer l'enquête sur les assassinats politiques de mars et de juin 2009¹⁴².

**Du 15 octobre 2008 au 5 novembre 2009 :
tenue d'élections législatives et présidentielles**

Le 15 octobre 2008, dans une déclaration du Président, le Conseil s'est félicité que le Gouvernement de la Guinée-Bissau soit déterminé à tenir des élections législatives le 16 novembre et a demandé au Gouvernement et à tous les acteurs, y compris les partis politiques, les forces de sécurité et la société civile, d'assurer des conditions favorables à la tenue d'élections transparentes, libres et régulières, et de respecter les résultats du scrutin¹⁴³.

Le représentant de la Guinée-Bissau a souligné qu'il fallait absolument que le peuple de Guinée-Bissau se réconcilie avec lui-même et que la communauté internationale et le Conseil de sécurité devaient avoir une incidence à la fois positive et immédiate, déclarant qu'il fallait absolument que le Conseil et la communauté internationale aident à instaurer un climat propice aux prochaines élections qui auraient lieu le 28 juin 2009. Il a ajouté qu'il était essentiel que la communauté internationale aide à initier et à parfaire la réforme des forces de défense et de sécurité de son pays, puisque c'était un élément essentiel de la construction de la paix en Guinée-Bissau¹⁴⁴.

Le 9 avril 2009, dans une déclaration du Président, le Conseil s'est réjoui que M. Raimundo Pereira ait prêté serment en tant que Président par intérim de la Guinée-Bissau et a exhorté le

¹³⁶ S/PRST/2009/29.

¹³⁷ S/PRST/2009/2.

¹³⁸ S/2009/169.

¹³⁹ Pour plus d'informations sur la Commission internationale d'enquête pour la Guinée-Bissau, voir partie VI.

¹⁴⁰ S/PV.6103, p. 2-5.

¹⁴¹ Ibid., p. 5-7.

¹⁴² S/PRST/2009/29.

¹⁴³ S/PRST/2008/37.

¹⁴⁴ S/PV.6103, p. 7-9.

Gouvernement et tous les acteurs politiques à créer des conditions optimales pour la tenue d'une élection présidentielle libre, régulière, transparente et crédible, prévue le 28 juin 2009. Le Conseil a condamné les cas récents de détentions arbitraires, d'attaques armées et d'intimidation et a exigé que les droits de l'homme et les libertés fondamentales du peuple bissau-guinéen soient pleinement protégés. Il a exhorté les dirigeants des forces armées à honorer sans réserve l'engagement qu'ils avaient pris de respecter les autorités nationales et de se conformer à l'ordre constitutionnel¹⁴⁵.

Le 5 novembre 2009, dans une déclaration du Président, le Conseil s'est notamment félicité de la tenue dans le calme des élections présidentielles les 28 juin et 26 juillet 2009, sans ignorer pour autant les problèmes auxquels le Gouvernement bissau-guinéen devait faire face, notamment pour veiller à ce que le secteur de la sécurité fonctionne de façon efficace, professionnelle et responsable. À cet égard, il a souligné qu'il était nécessaire de définir et mettre en œuvre une stratégie nationale efficace et globale de réforme du secteur de la sécurité, qui bénéficierait de l'appui des partenaires internationaux¹⁴⁶.

23 et 26 juin 2009 : prorogation du BANUGBIS et création du BINUGBIS

Le 23 juin 2009, le Représentant spécial a présenté le rapport du Secrétaire général faisant le point sur l'évolution de la situation politique, les questions de sécurité et l'organisation des élections¹⁴⁷. Il a évoqué la proposition du Secrétaire général pour la création d'un Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, laquelle viendrait reconnaître la nécessité de renforcer et d'améliorer l'efficacité de la présence des Nations Unies dans le pays, à un moment critique de pauvreté

généralisée, de tensions politiques et d'instabilité. Le projet de Bureau intégré appuierait les efforts des autorités bissau-guinéennes et se concentrerait sur la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, la promotion de l'état de droit et des droits de l'homme, le renforcement du dialogue politique et de la réconciliation nationale, et le renforcement des institutions nationales. Il permettrait également d'appuyer le travail de la Commission de consolidation et, en particulier, de coordonner les nombreuses initiatives de réforme du secteur de la sécurité menées en Guinée-Bissau, jouant ainsi un rôle déterminant dans la réforme du secteur de la sécurité, condition sine qua non de la consolidation de la paix dans le pays¹⁴⁸.

La Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a rappelé qu'un certain nombre de faits nouveaux avait eu des effets sur la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, en particulier les assassinats de Baciro Dabó, candidat à l'élection présidentielle, et de Helder Proença, membre du Parlement et ancien Ministre de la défense. Elle a convenu qu'il fallait une présence des Nations Unies plus forte et plus cohérente sur le terrain pour que la consolidation de la paix en Guinée-Bissau soit couronnée de succès. C'est la raison pour laquelle il fallait appuyer la recommandation portant sur la transformation du BANUGBIS en un bureau intégré¹⁴⁹.

Le 26 juin 2009, dans sa résolution 1876 (2009), le Conseil a décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2009 le mandat du BANUGBIS et a prié le Secrétaire général de créer, pour une période initiale de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2010, un Bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau (BINUGBIS), comme il l'avait recommandé dans son rapport¹⁵⁰, qui viendrait succéder au BANUGBIS.

¹⁴⁵ S/PRST/2009/6.

¹⁴⁶ S/PRST/2009/29.

¹⁴⁷ S/2009/302.

¹⁴⁸ S/PV.6149, p. 2-4.

¹⁴⁹ Ibid., p. 4-5.

¹⁵⁰ S/2009/302.

Séances : la Situation en Guinée-Bissau

<i>Séance et date</i>	<i>Question</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre- abstention)</i>
5860° 26 mars 2008	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la Situation en Guinée-Bissau et les activités du BANUGBIS dans ce pays (S/2008/181)		Article 37 Guinée-Bissau Article 39 Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, Représentant du Secrétaire général et Chef du BANUGBIS	Toutes les personnes invitées	
5925° 25 juin 2008	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la Situation en Guinée-Bissau et les activités du BANUGBIS dans ce pays (S/2008/395)		Article 37 Guinée-Bissau Article 39 Directeur exécutif de l'ONUDC et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, Représentant du Secrétaire général	Toutes les personnes invitées	
5988° 7 octobre 2008	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la Situation en Guinée-Bissau et les activités du BANUGBIS dans ce pays (S/2008/628)		Article 37 Guinée-Bissau Article 39 Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix	Tous les membres du Conseil et toutes les personnes invitées	
5995° 15 octobre 2008	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la Situation en Guinée-Bissau et les activités du BANUGBIS dans ce pays (S/2008/628)		Article 37 Guinée-Bissau		S/PRST/2008/37
6089° 3 mars 2009					S/PRST/2009/2

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2008-2009

<i>Séance et date</i>	<i>Question</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
6103° 8 avril 2009	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la Situation en Guinée-Bissau et les activités du BANUGBIS dans ce pays (S/2009/169)		Article 37 Guinée-Bissau Article 39 Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, Représentant du Secrétaire général	Toutes les personnes invitées	
6105° 9 avril 2009	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la Situation en Guinée-Bissau et les activités du BANUGBIS dans ce pays (S/2009/169)				S/PRST/2009/6
6149° 23 juin 2009	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la Situation en Guinée-Bissau et les activités du BANUGBIS dans ce pays (S/2009/302)		Article 39 Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, Représentant du Secrétaire général	Toutes les personnes invitées	
6152° 26 juin 2009	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la Situation en Guinée-Bissau et les activités du BANUGBIS dans ce pays (S/2009/302)	Projet de résolution présenté par le Burkina Faso (S/2009/327)			Résolution 1876 (2009) 15-0-0
6212° 5 novembre 2009	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la Situation en Guinée-Bissau et les activités du BANUGBIS dans ce pays (S/2009/552)		Article 37 Guinée-Bissau Article 39 Directeur exécutif de l'ONUDC et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, Représentant du Secrétaire général, Observateur permanent par intérim de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies	Toutes les personnes invitées	

<i>Séance et date</i>	<i>Question</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
6213 ^e 5 novembre 2009	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la Situation en Guinée-Bissau et les activités du BANUGBIS dans ce pays (S/2009/552)		Article 39 Représentant du Secrétaire général		S/PRST/2009/29

12. La situation en Côte d'Ivoire

Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu 19 séances dont quatre séances privées avec les pays fournisseurs de contingents⁶¹, au cours desquelles il a adopté six résolutions en vertu du Chapitre VII de la Charte ainsi que cinq déclarations du Président et a entendu quatre exposés du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) à propos de la situation en Côte d'Ivoire. Le Conseil s'est notamment intéressé au processus électoral lors du report répété des élections présidentielles, initialement prévues pour le 27 octobre 2007 puis reportées successivement au 30 novembre 2008, au 29 novembre 2009 et au mois de mars 2010, ce qui a constitué un obstacle majeur à la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou¹⁵², adopté en 2007 pour promouvoir une réconciliation politique en Côte d'Ivoire.

Le Conseil a prorogé à quatre reprises les mandats de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et des forces françaises qui la soutiennent¹⁵³. Il a reconduit par deux fois le régime de sanctions¹⁵⁴ et a prorogé pour un an le mandat du Groupe d'experts¹⁵⁵.

En juin 2008, le Conseil s'est rendu en Côte d'Ivoire dans le cadre de sa mission en Afrique¹⁵⁶.

Du 15 janvier au 29 octobre 2008 : l'Accord politique de Ouagadougou et le processus électoral

Le 15 janvier 2008, dans sa résolution 1795 (2008), le Conseil a demandé aux parties ivoiriennes de mettre en œuvre l'Accord politique de Ouagadougou et les accords complémentaires pleinement, de bonne foi et conformément au calendrier modifié par ces accords. Il a également encouragé les parties ivoiriennes à continuer à faire des progrès concrets, en particulier dans le processus d'identification de la population de Côte d'Ivoire et d'inscription des électeurs sur les listes électorales, le désarmement et le démantèlement des milices, le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, l'unification et la réforme des forces de défense et de sécurité et la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire. Le Conseil a rappelé que le Représentant spécial du Secrétaire général certifierait que tous les stades du processus électoral fourniraient toutes les garanties nécessaires pour la tenue d'élections présidentielle et législatives ouvertes, libres, justes et transparentes, conformément aux normes internationales¹⁵⁷.

Dans une déclaration du Président datée du 29 avril 2008¹⁵⁸, le Conseil s'est vivement félicité de

résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire.

¹⁵⁶ Pour plus d'informations, voir la présente partie, sect. 40, et partie VI, sect. II, concernant les missions du Conseil de sécurité.

¹⁵⁷ Pour plus d'informations, voir partie X, sect. I, concernant l'ONUCI.

¹⁵⁸ S/PRST/2008/11.

¹⁵¹ 5819^e, 5943^e, 6070^e et S/PV.6166^e séances, tenues les 14 janvier 2008, 24 juillet 2008, 21 janvier 2009 et 23 juillet 2009, respectivement.

¹⁵² S/2007/144, annexe.

¹⁵³ Résolutions 1795 (2008), 1826 (2008), 1865 (2009) et 1880 (2009).

¹⁵⁴ Résolutions 1842 (2008) et 1893 (2009). Pour plus d'informations, voir partie VII, sect. III, concernant l'Article 41 de la Charte.

¹⁵⁵ Résolution 1842 (2008). Pour plus d'informations, voir partie IX, sect. I.B concernant le Comité créé par la